

# **12 FÉVRIER 2013 - CONSEIL DE SÉCURITÉ - PROTECTION DES CIVILS EN PÉRIODE DE CONFLIT ARMÉ - INTERVENTION DE M. GÉRARD ARAUD, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

Monsieur le Président,

Je remercie le Secrétaire général ainsi que les différents intervenants pour leurs présentations. La France souscrit aux interventions qui seront prononcées par le représentant de l'Union européenne et par la Suisse au nom du Groupe des amis de la protection des civils.

Monsieur le Président,

—Pour la France, la protection des civils et des droits de l'Homme est une priorité. Nous l'avons prouvé en Libye. Nous le prouvons au Mali.

A la demande des autorités maliennes, la France est intervenue dans l'urgence pour mettre un coup d'arrêt à l'offensive des groupes terroristes qui menaçaient Bamako. Ce qui était en jeu, c'était l'existence du Mali. Ce ne que nous avons refusé, c'est la constitution d'un Etat terroriste au cœur de l'Afrique. Ce ne que nous avons empêché, c'est la généralisation des violations massives des droits de l'Homme déjà commises par les groupes terroristes dans le Nord du Mali : exécutions, viols, amputations, destructions du patrimoine culturel.

Avec les troupes maliennes, nous avons libéré Gao et Tombouctou. Dans ce contexte, nous avons veillé à ce que la résolution 2085 prévoit la mise en place d'observateurs des droits de l'Homme et du droit humanitaire. Nous appelons d'ailleurs à leur déploiement rapide.

Une fois la stabilisation acquise, une opération de maintien de la paix des Nations unies devra prendre le relais de nos efforts. La protection des civils sera partie intégrante de son mandat.

Monsieur le Président,

Prévoir des mandats robustes de protection des civils est un premier pas, et la France y travaille. Mais donner aux OMP les moyens de mettre en œuvre ces mandats est également essentiel. C'est ce que nous cherchons à faire en République démocratique du Congo.

Dans ce pays, la situation des populations civiles est tragique : le nombre de déplacés s'élève désormais à plus de 2,7 millions de personnes. On dénombre 500 000 nouveaux déplacés dans le seul Nord-Kivu depuis le début de la crise causée par le M23. Les rapports indiquent que les pillages, les viols, les exécutions sommaires, le recrutement d'enfants se poursuivent. Alors que l'armée congolaise peine à assurer ses responsabilités, et que le M23 menace toujours la ville de Goma et la région, l'action de la MONUSCO doit changer de registre. Cela passe par un renforcement de son mandat, comme l'a appelé de ses vœux le Président de la République lors de sa visite à Kinshasa.

La protection des civils passe aussi par le renforcement des capacités de la Mission. La décision récente du Conseil de sécurité de l'autoriser à recourir à des drones pour l'observation des Kivus et des zones frontalières démultipliera les capacités d'observation de la MONUSCO et donc ses capacités de réaction. Elle permettra de dissuader la poursuite de trafics d'armes illicites et les mouvements de groupes armés. Enfin, le Conseil de sécurité a également appuyé la fourniture d'hélicoptères additionnels à la MONUSCO pour assurer une mobilité et donc une efficacité accrue de la Force.

Monsieur le Président,

Je conclurais en évoquant la lutte contre l'impunité.

La protection des civils passe par la poursuite des auteurs de violations graves des droits de l'Homme. C'est vrai au Mali, où la Cour pénale internationale est saisie. Les exactions ne devront pas rester sans réponse.

C'est vrai également en Syrie, où Bachar El-Assad, sourd aux appels de la communauté internationale, continue d'assassiner son peuple. Les chiffres que nous a donnés aujourd'hui Mme Pillay parlent d'eux-mêmes : 70 000 morts, des civils pour l'essentiel, des centaines de milliers de blessés, des dizaines de milliers de disparus. En violation des règles les plus fondamentales du droit international, le régime utilise tous les moyens : armes lourdes, bombes incendiaires et à fragmentation, missiles balistiques, cela dans les zones civiles. Il n'épargne ni les femmes ni les enfants.

Alors que quatre millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence, les autorités syriennes refusent toujours l'accès de l'aide humanitaire à toutes les populations, dans toutes les zones, et multiplient les obstacles à son acheminement.

Les responsables des crimes de guerres et contre l'humanité perpétrés en Syrie, à commencer par Bachar El-Assad, seront tenus comptables devant la justice. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à ce que la situation en Syrie soit référée par ce Conseil à la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président,

Aucun pays ne s'engage de gaieté de cœur dans une opération militaire. La France l'a fait en Libye, aujourd'hui libérée du joug de la dictature et en voie de reconstruction après 42 ans de dictature. Elle le fait au Mali, de manière grave et déterminée, et dans le respect de la légalité internationale, car la situation l'exigeait. A ceux qui continuent de prôner l'inaction, à ceux qui préfèrent le confort des mots aux risques de l'action, à ceux qui restent sourds aux appels au secours, nous opposons la joie des populations libérées.

Je vous remercie.

*En savoir plus sur [le protection des civils](#).*